

# A nnexe

## CONVENTION RELATIVE À LA VALIDATION DE L'ANNÉE DE 2<sup>NDE</sup> PASSÉE DANS UN ÉTABLISSEMENT ALLEMAND

Réf. : décret n° 90-484 du 14 juin 1990 relatif à l'orientation et à l'affectation des élèves ; décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux EPLE.

### La présente convention est conclue entre :

- l'établissement français dans lequel l'élève est inscrit en classe de 2<sup>nde</sup>, ci-après dénommé "l'établissement d'origine" ;

représenté par le chef d'établissement (nom, prénom) :

- l'établissement allemand dans lequel l'élève passe son année de 2<sup>nde</sup>, ci-après dénommé "l'établissement d'accueil" ;

représenté par le directeur (nom, prénom) :

- et l'élève, ci-après dénommé "le bénéficiaire" (nom, prénom) :

né(e) le \_\_\_\_\_ à :

de nationalité :

représenté(e) par son/ses représentant(s) légal(aux) (nom, prénom) :

-

-

### Article 1 - Objet

La présente convention précise les engagements des parties en vue de l'admission du bénéficiaire en classe de 1<sup>ère</sup> à l'issue d'une année de seconde passée dans un établissement allemand en Allemagne.

### Article 2 - Scolarisation du bénéficiaire dans l'établissement d'accueil

Dates : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

Classe dans laquelle le bénéficiaire sera scolarisé :

### Article 3 - Engagements des parties

3.1 L'établissement d'accueil s'engage à :

- informer l'établissement d'origine de l'arrivée du bénéficiaire et assurer son accueil ;
- assurer la scolarisation du bénéficiaire dans les conditions de scolarité en vigueur ;
- assurer le suivi pédagogique du bénéficiaire ;
- assurer le contrôle de l'assiduité du bénéficiaire aux cours et aux activités obligatoires ;
- assurer l'évaluation des connaissances et des compétences du bénéficiaire ;
- communiquer à l'établissement d'origine des bilans trimestriels :

. pour le 1<sup>er</sup> conseil de classe (mi-novembre) : bilan sur l'intégration du bénéficiaire à la vie de l'établissement et à la classe et première appréciation globale ;

. pour le 2<sup>ème</sup> conseil de classe (mi-février) : résultats détaillés et vœux du bénéficiaire pour le choix de la série en classe de 1<sup>ère</sup> ;

. pour le 3<sup>ème</sup> conseil de classe (mi-mai) : résultats détaillés, vœux définitifs du bénéficiaire et appréciation globale sur l'année scolaire passée dans l'établissement.

3.2 L'établissement d'origine s'engage à :

- inscrire le bénéficiaire avant son départ dans une des classes de 2<sup>nde</sup> de l'établissement ;
- communiquer à l'établissement d'accueil les informations utiles relatives à la scolarité antérieure du bénéficiaire ;
- examiner à l'occasion de chaque conseil de classe les bilans transmis par l'établissement d'accueil ;

- inscrire le bénéficiaire en classe de 1ère dans la série demandée sous réserve de l'examen par le conseil de classe des résultats obtenus ; le conseil de classe considèrera le parcours scolaire du bénéficiaire dans sa globalité ; d'éventuelles discordances entre les programmes obligatoires de la classe de 2nde et de la classe 10/11 suivie dans l'établissement d'accueil ne seront pas considérées comme des éléments suffisants pour refuser l'admission du bénéficiaire en classe de 1ère dans la série demandée ;

- réintégrer le bénéficiaire, en cas de retour anticipé en France, dans la classe de 2nde dans laquelle il a été inscrit avant son départ.

### 3.3 Le bénéficiaire s'engage à :

- suivre avec assiduité les enseignements dispensés dans la classe de l'établissement d'accueil dans laquelle il est scolarisé ;

- effectuer le travail demandé par les enseignants et se soumettre aux évaluations organisées par l'établissement d'accueil ;

- participer aux activités organisées par l'établissement d'accueil ;

- observer toutes les règles, écrites ou non écrites, en vigueur dans l'établissement d'accueil.

### Article 4 - Durée

La présente convention est conclue pour la durée du séjour du bénéficiaire dans l'établissement d'accueil selon les dates indiquées à l'article 2.

Fait en trois exemplaires originaux, le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Pour l'établissement  
d'origine

Pour l'établissement  
d'accueil

Pour le bénéficiaire

\_\_\_\_\_  
Le chef d'établissement

\_\_\_\_\_  
Le directeur

\_\_\_\_\_  
Le/les représentant(s)  
légal/légaux

Le bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance de la présente convention et déclare en accepter toutes les dispositions.

\_\_\_\_\_  
Le bénéficiaire